

Dynamique et promotion du Pôle de compétitivité des Microtechniques de Franche-Comté : Demande de financement

Rapporteur : M. Denis BAUD, Vice-Président

Commission n° 2		
Avis de la commission		Validation du Vice-Président
Séance du 22/08/05	Favorable	Le 22/08/05

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation : 65.90	Solde avant opération : 130 000,00 € Montant de l'opération : 45 402,87 € Solde après cette opération : 84 597,13 €

I. Objectif de l'action

Pérenniser les démarches et les projets collaboratifs élaborés par l'industrie, la recherche et la formation dans le cadre du projet de Pôle de compétitivité des microtechniques pour la région Franche-Comté. Rappelons que dans ce contexte, 18 projets ont été présentés selon 3 catégories :

- 4 projets à caractères stratégiques « produits - marchés » (A)
- 5 projets « développement et innovations technologiques » (B)
- 9 projets de soutien à la compétitivité du secteur des microtechniques (C)

Cette action repose sur la mise en œuvre de 4 projets de soutien à la compétitivité du secteur des microtechniques (projet C) ainsi que sur le démarrage des principaux projets de la catégorie A et B.

II. Axes retenus

1. Dynamique et pilotage du pôle et des projets associés, managés dans le cadre d'un système de gouvernance organisé en processus (selon le référentiel de la norme ISO 9001).
2. Démarrage des principaux projets du pôle de compétitivité (projets A et B).
3. Mise en œuvre du dialogue social et politique des ressources humaines dans la filière (Projet C5)
4. Mise en réseau, travail collaboratif et partage de l'information (projet C8)
5. Promotion, communication et valorisation du pôle (projet C 9)
6. Organisation d'un séminaire de rencontre, de communication et de partage des stratégies au cours du second semestre 2005.

III. Principe de l'action

- organiser et accompagner le fonctionnement et le développement du pôle : groupes de réflexions et de supports, groupes projets, rencontres annuelles,...
- accompagner et favoriser le développement des projets et des plans d'actions,
- mettre en relation les différents acteurs en région et hors région (industriels, élus, étudiants,...),

- recueillir les demandes et les attentes des acteurs industriels des microtechniques (via le Comité des Microtechniques notamment),
- gérer un lieu d'accueil et d'exposition,
- assurer le secrétariat, la logistique et l'administration du pôle,
- élaborer les documents de synthèse (réflexion, projets, stratégies,...),
- assurer la communication générale et la promotion du Pôle.

IV. Porteurs et partenaires de l'action

Porteurs

Cette action est portée par l'UIMM Franche-Comté via le Comité des Microtechniques, l'ADED (Agence de Développement Economique du Doubs) et l'ARD (Agence Régionale de Développement Economique de Franche-Comté).

Par ailleurs, la préfecture a fait savoir au comité des microtechniques que le pôle microtechnique devait se doter d'une structure juridique propre de type associatif.

La création de cette dernière est à l'étude, et sera in fine la structure bénéficiaire des aides publiques pour le développement du pôle.

Elle s'appuie sur un groupe permanent de support et d'animation en lien avec l'industrie (via le Comité des Microtechniques, la Recherche et la Formation). L'équipe est composée comme suit :

- un animateur à mi-temps (porté par l'ADED)
- un animateur à temps complet (porté par l'ARD) → financé à 5/8 par l'ARD
- un animateur à mi-temps (porté par UIMM)
- un animateur à temps complet (porté par l'UIMM)
- une assistante à temps complet (portée par l'UIMM)

Partenaires

L'Etat, la DRIRE, la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, le Département de la Haute-saône et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

V. Coût total de l'action

543 K€ (montant exprimé TTC - porteur non soumis à la TVA) pour les 12 mois à venir.

Voir détail en pièce jointe

La demande de financement de cette action par la CAGB s'élève à 45 402,87 €, soit 8,4% du coût total.

Ce taux de 8,4 % résulte des clés de co-financements : l'Etat participant à 37,5%, les collectivités et EPCI à 37,5% pour un autofinancement de 25% apporté par les partenaires privé que sont l'UIMM, l'ADED et l'ARD. Il ne sera pas systématique.

En effet, l'ensemble des projets du pôle de compétitivité représente un coût sur 3 ans de l'ordre de 27 M€, financé pour un tiers par les collectivités, un tiers par l'Etat et un tiers par les entreprises.

Lors du dépôt du projet microtechnique franc-comtois auprès du gouvernement, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon avait notifié une contribution de 2 M€ sur 3 ans pouvant prendre la forme « *de mesures diverses allant d'exonérations de taxe professionnelle à l'aide à l'implantation d'entreprises, en passant par une politique déjà active d'accompagnement à la création d'entreprises de technologies.* »

La clé moyenne de financement des projets du pôle devra donc rester à hauteur de
(2 M€ / 27 M€) = 7,4 %

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le financement à hauteur de 45 402,87 € de cette action, que la CAGB aura à verser à la structure associative portant la gouvernance du pôle et qui est en cours de création,**
- **autorise la convention à intervenir et tout acte nécessaire à sa réalisation.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96

Contre : 0

Abstention : 0